

COMITE SYNDICAL DU 27 JUIN 2016

Procès-verbal synthétique

L'an deux mille seize, le vingt-sept juin à 17h30, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le neuf mars 2016, s'est réuni au siège de la communauté de communes BOCAGE HALLUE à VILLERS BOCAGE :

Présents	Pouvoirs	VOIX		Excusés
1 BOUTROY Rémi	FOIREST Emile	2	1	ALEXANDRE Isabelle
2 CANDELA Ernest	JARDE Olivier	12	2	BLONDELLE Jean-Marie
3 CHEVAL Philippe	HECQUET James	2	3	BOHIN Pascal
4 COCQ Philippe	DE WAZIERS Isabelle	2	4	BOURGOIS Jean-Yves
5 DEBEUGNY François	DEMARCY Denis	2	5	CARON Gérard
6 DURIEUX François	LECOMTE Frédéric	2	6	CHIRAT Michel
7 LEBLANC Jean-Marie	ROUILLARD François	2	7	DAVERGNE Bernard
8 LECLABART Jean Claude	RICHEZ Gérard	2	8	DE WAZIERS Isabelle
9 LEFEBVRE Julien	LELEU Jean-Jacques	2	9	DECAYEUX Stéphane
10 PAYEN Jean-Dominique	BLONDELLE Jean-Marie	2	10	DEFLESSELLE Claude
11 VARLET Philippe	DECAYEUX Stéphane	12	11	DEMAILLY Myriam
12 WATELAIN Michel	VERRIER Annie	7	12	DEMARCY Denis
		49	13	DERRIEN Yves
			14	DOMISE Martin
			15	DORION Anne-Marie
			16	FOIREST Emile
			17	HAUSSOULIER Stéphane
			18	HECQUET James
			19	JARDE Olivier
			20	KOCH Brigitte
			21	LECOMTE Frédéric
			22	LELEU Jean-Jacques
			23	LORIC Jean-Christophe
			24	MAQUET Emmanuel
			25	PRUD'HOMME Christian
			26	RENAUX Jean-Claude
			27	RICHEZ Gérard
			28	RODINGER Florence
			29	ROUILLARD François
			30	SOMON Laurent
			31	THIBAUT Bruno
			32	THIEBAUT Bénédicte
			33	VERRIER Annie

1 - Constat du quorum (majorité des membres présents ou représentés)

Pour cette séance, le comité syndical est constitué de 12 élus présents et 12 délégués représentés, soit un total de 49 voix.

2 - Désignation du secrétaire de séance : Jean-Dominique PAYEN

3 - Le procès-verbal de séance du Comité syndical du 14 janvier 2016 transmis le 4 février 2016 est approuvé à l'unanimité sans observation

Intervention du Président en préambule

« Nous avons un ordre du jour assez chargé pour ce comité syndical aussi vais-je me contenter de quelques mots introductifs pour évoquer quelques points qui n'apparaissent pas forcément à travers l'ordre du jour :

Le premier est que la convention attributive du Fonds pour la Société Numérique est enfin signée et un premier versement de 4 300 000 euros a été effectué par l'Etat via la Caisse des dépôts. Notre programme est donc maintenant complètement sur les rails. J'ai engagé une démarche auprès de la Région Hauts de France pour tenter de récupérer les subventions qui n'ont pu être perçues à cause de problèmes de calendriers entre le fin des conventions avec la Région et la fin de l'instruction par les services de l'Etat ; cela ne remet pas en cause la réalisation du programme tel qu'il a été voté ainsi que l'essentiel du programme complémentaire de Montée en Débit que nous avons adoptés, grâce au maintien de l'engagement du Département et aux bons résultats de nos appels d'offres.

D'ores et déjà nous préparons l'avenir et j'ai lancé les études de définition de la stratégie qui nous guidera à partir de 2018. Je vous demande de réserver la date du 18 Novembre 2016 ; j'ai en effet préféré reporter le séminaire annuel que nous organisons jusque maintenant fin mai pour pouvoir disposer des premiers éléments nécessaires à la mise à jour du Schéma Départemental d'Aménagement numérique et avoir un premier échange sur ce que nous voudrions entreprendre pour poursuivre le déploiement de la fibre chez l'habitant sur tout notre territoire.

Enfin l'effort que j'avais indiqué vouloir porter sur les services porte ses fruits, notre projet d'archivage numérique et de data center devrait connaître une évolution positive dans les prochaines semaines et les prochains mois.

Pour la fin 2016 nous attendons avec impatience que puisse démarrer la commercialisation des premières prises de notre réseau FttH. Je remercie les communautés de communes impliquées dans ce projet pour leur engagement à nos côtés et pour la patience dont elles ont fait preuve face aux complications rencontrées dans la phase de construction comme dans la phase de préparation de la commercialisation. Il y a toujours des réglages à effectuer entre nos équipes, la maîtrise d'œuvre et les entreprises retenues pour les travaux ; il y a des difficultés liées à l'environnement, comme la gestion des autorisations de passage en façade ou le recueil des conventions d'immeubles. Par ailleurs, l'intervention de l'autorité de régulation des télécoms sur les catalogues tarifaires des Réseaux d'Initiative publique qui crée des lenteurs que nous ne pouvons anticiper. Enfin il apparaît aujourd'hui à notre exploitant de réseau préférable de ne lancer la commercialisation qu'avec un stock de prises raccordables aussi proche que possible du seuil des 20 000 si nous voulons avoir une offre suffisamment attractive sur notre réseau.

Enfin nous évoquerons en fin de séance la question de la révision de nos statuts rendue obligatoire par la fusion de certaines intercommunalités.

Je vous remercie de votre attention et vous propose de passer sans tarder à l'examen des questions à l'ordre du jour. »

I - DELIBERATIONS

01 – COMPTE DE GESTION 2015

Le Président propose au Comité syndical d'acter la présentation du Compte de gestion 2015 du Trésorier dont les éléments sont conformes aux résultats du compte administratif 2015 du syndicat mixte.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical arrête le compte le compte de gestion 2015 de la Trésorerie du Grand Amiens et amendes.

Approuvée à l'unanimité

02 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Les membres du Comité syndical ont eu communication du rapport d'activités 2015 du syndicat mixte établi sur la base des données du compte administratif 2015.

Après avoir présenté les résultats de l'exercice 2015, le Président quitte la salle et la séance est présidée par le doyen d'âge, M. Ernest CANDELA.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le compte administratif 2015 du syndicat mixte SOMME NUMERIQUE.

(en euros)		Résultat Brut	Restes à Réaliser	Résultat Net
Budget Principal	Investissement	129 367,02	17 139,49	146 506,51
	Fonctionnement	349 111,73		349 111,73
	TOTAL	478 478,75	17 139,49	495 618,24
Budget Annexe	Investissement	-3 144 778,81	797 580,37	- 2 347 198,44
	Fonctionnement	3 930 284,23		3 930 284,23
	TOTAL	785 505,42	797 580,37	1 583 085,79

Approuvée à l'unanimité

03 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

Le compte administratif ayant été adopté, il convient d'affecter les résultats de fonctionnement conformément aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent l'affectation des résultats 2015 au budget 2016, comme suit :

- L'excédent de fonctionnement du Budget Principal constaté au Compte Administratif d'un montant de 349 111,73 € est affecté sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».
- L'excédent de fonctionnement du Budget Annexe constaté au Compte Administratif d'un montant de 3 930 284,23 € est affecté pour un montant de 1 583 085,79 € sur la ligne 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir le déficit net d'investissement. Le solde pour un montant de 2 347 198,44 € est affecté sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Approuvée à l'unanimité

04 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2016

Le projet de décision modificative n°1 de l'exercice 2016 a pour objet d'intégrer les résultats de l'exercice 2015 constatés au moment du vote du compte administratif, ainsi que d'ajuster les crédits en fonction des prévisions et besoins de la fin de l'année.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le projet de décision modificative n°1 de l'exercice 2016 dont les crédits se décomposent comme suit :

	Crédits votés	Reports 2015 + modifications 2016	Totaux budgets 2016
Budget principal - Fonctionnement	1 247 860,00	349 111,73	1 596 971,73
Budget principal - Investissement	764 750,00	222 651,29	987 401,29
Budget annexe - Fonctionnement	6 482 420,00	1 906 565,79	8 388 985,79
Budget annexe - Investissement	21 817 450,00	6 046 714,27	27 864 164,27

Approuvée à l'unanimité

05 – COMPTE ENT DE L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Conformément aux termes de la Charte de fonctionnement du service mutualisé des Espaces Numériques de Travail et compte tenu des dépenses effectives du service pour les 24 103 élèves inscrits dans le projet pour l'année scolaire 2015-2016, le Président propose au Comité syndical de maintenir le tarif à l'identique à savoir 8,30€ par compte.

Cette contribution tient compte du financement du FEDER à hauteur de 30%.

Certaines communes situées sur la communauté de communes de Blangy sur Bresle sollicitent le syndicat mixte pour disposer du service ENT ; cela concerne actuellement les élèves des communes de VISMES-AU-VAL, MARTAINNEVILLE et BOUTTENCOURT (62 comptes). Le Président propose au Comité syndical de fixer un tarif spécifique tenant compte du fait que la communauté de communes ne verse pas de cotisation syndicale.

Il reste à ce jour 30% des élèves du Département qui ne bénéficient pas des ENT. Le déploiement se généralise plus facilement sur un territoire lorsque la communauté de communes a la compétence scolaire ou prend en charge ces dépenses au titre du numérique. Pour faciliter la prise en main de ces outils, un ENT « vitrine » sera mis à disposition de tous les enseignants à partir de septembre 2016, en accord avec l'Inspection d'Académie.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident de fixer la contribution du service mutualisé des Espaces Numériques de Travail pour l'année scolaire 2015-2016 à 8,30€ par élève, pour les collectivités et établissements situés sur les territoires membres de Somme Numérique et à 12,45€ par élève pour les collectivités et établissements du département de la Somme situés en dehors des territoires membres de Somme Numérique.

Les factures seront établies auprès des collectivités et établissements compétents sur la base des comptes créés au cours de l'année scolaire 2015-2016.

Approuvée à l'unanimité

06 –CONTRIBUTION DU SERVICE DE MESSAGERIE MUTUALISEE

Le syndicat mixte Somme Numérique propose à ses membres un service de messagerie collaborative mutualisée, dont les conditions sont fixées dans une Charte qui doit être approuvée par la collectivité ou l'établissement qui souhaite en bénéficier. Il concerne à ce jour 4 275 comptes, dont 3726 pour le Département.

Compte tenu des besoins exprimés par les membres et de l'équilibre financier du service, il est proposé de maintenir le tarif annuel de 15€ HT par boîte de messagerie. Le surcoût pour le fonctionnement d'un compte de taille de stockage illimité est maintenu également à 5€ HT /an.

Le Président propose au Comité syndical d'approuver ces tarifs ainsi mis à jour.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident de fixer les contributions du service comme suit :

- Fonctionnement du service : 15€ HT / an par boîte aux lettres dès la création
- Option : surcoût de fonctionnement pour un compte au stockage illimité : 5€ HT /an
- Délégation à Somme numérique du rôle d'administrateur fonctionnel : 5€ HT /an par boîte aux lettres
- Tous les frais d'accompagnement au changement demandés par les membres seront refacturés selon les prix du marché.

Approuvée à l'unanimité

07 –CONDITIONS D'ACCES AUX SERVICES MUTUALISES POUR LES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS NON MEMBRES

Le syndicat mixte est sollicité par des établissements publics non membres pour bénéficier des services mutualisés qu'il a mis en place. Il s'agit à ce jour de l'hébergement de sites Web, de la gestion des noms de domaine, de la messagerie mutualisée, de la mise à disposition de la plateforme de transmission des actes au contrôle de légalité et de la plateforme de marchés en ligne, de l'adhésion au groupement de commandes de prestations télécoms.

Le Président propose au Comité syndical de formaliser l'offre de services pour ces structures non membres en fixant les tarifs associés et en adoptant une convention type décrivant les prestations proposées.

Sont notamment concernés le Centre de Gestion de la fonction publique de la Somme, le SDIS, la FDE, les syndicats mixtes d'aménagement et autres établissements publics locaux.

Pour rappel :

- Les conditions d'accès au service de dématérialisation des flux comptables (PESV2) pour les établissements publics non membres sont fixées dans une Charte approuvée par délibération du 14 janvier 2016 au tarif de 200€ HT /an.
- L'aide à la création de site Web sur la base de l'outil Wordpress est réservée aux EPCI membres et leurs

Le syndicat mixte transmettra cette offre de services à tous les établissements publics de la Somme susceptibles d'être intéressés.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident de formaliser l'offre de services mutualisés aux établissements publics qui ne peuvent adhérer au syndicat mixte et aux structures bénéficiant déjà de ces services à la date de la présente délibération.

Les tarifs suivants sont approuvés et entrent en vigueur à compter du 1er janvier 2017.

Service	Tarif annuel HT	Compléments
1- Télétransmission des actes au contrôle de légalité	50,00 €	hors certificat
2 - Plateforme de dématérialisation des marchés publics	200,00 €	Formation +150€/pers (si groupe de 8)
3 – Gestion de nom de domaine (unité)	10,00 €	
4 – Hébergement de site Internet	50,00 €	1 site, 1 base de données, sur serveur mutualisé.
5 – Messagerie collaborative Zimbra	20€ /compte de messagerie +5€ /compte en stockage illimité	Mise en service 10€ HT la 1e année
6 – Adhésion au groupement de commandes Télécoms	100,00 €	
Pack DEMAT (1+2+3+4)	300,00 €	

Ces prix sont révisables annuellement à compter du 1er janvier 2018 selon la formule suivante :

$$P = PO \times \text{indice SYNTEC TS} / \text{indice SYNTEC TSO}$$

Avec P = prix actualisé ; PO = prix d'origine ; indice SYNTEC TS = dernier indice publié à date de révision ; indice TSO = indice SYNTEC de référence (juillet 2016).

Le Président est autorisé le projet de convention avec les structures qui le solliciteront et en rendra compte au Comité syndical. Toutes les précédentes décisions portant sur les tarifs de services proposés par le syndicat mixte sont abrogées au 31 décembre 2016. Les structures bénéficiant de ces services à ce jour seront informées des nouvelles modalités techniques et tarifaires qui leur seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2017.

Approuvée à l'unanimité

08 – REGULARISATION DES CONTRIBUTIONS SUR CHARGES D'EMPRUNT 2016

Par délibération du 14 janvier 2016, le Comité syndical a fixé les montants des contributions au titre du remboursement des échéances d'emprunt contractés pour le compte des membres au titre des programmes d'investissement réalisés par le syndicat mixte. Des erreurs matérielles doivent être corrigées afin de faire correspondre les montants de contributions avec les tableaux d'amortissement fournis par les établissements bancaires et transmis aux membres en 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent les montants de contributions suivants qui annulent et remplacent ceux adoptés par délibération du 14 janvier 2016 :

La contribution 2016 de la communauté de communes du Bernavillois au titre du remboursement de l'emprunt contracté pour la mise en œuvre du programme de Montée en débit sur son territoire s'élève à 11 522,55€.

Les contributions 2016 des emprunts contractés au titre de l'opération de création du réseau FTTH, sont fixées à :

- 102 200,87€ pour la communauté de communes du Val de Somme
- 75 723,28€ pour la communauté de communes Bresle Maritime
- 67 709,86€ pour la communauté de communes du Val de Nièvre & environs

Approuvée à l'unanimité

09 – MISE A JOUR DU POSTE D'ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

L'agent recruté en janvier 2013 sur le poste d'assistante administrative du pôle Réseau a obtenu son concours de rédacteur. La délibération du 6 juin 2005 qui a créé ce poste doit être complétée afin de tenir compte des évolutions de la fonction et des exigences réglementaires en la matière.

Avant de nommer l'agent sur ce poste, le Président propose au Comité syndical de préciser cette délibération selon le modèle fourni par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Somme.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent la mise à jour du poste d'assistante administrative et financière initialement créé par délibération du 6 juin 2005.

Le poste d'assistante administrative créé par délibération du 6 juin 2005 constitue un emploi permanent à temps complet au grade de Rédacteur du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

La rémunération et le déroulement de carrière correspondent au cadre d'emploi concerné.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé du suivi administratif et financier des dossiers concernant le pôle Réseau du budget annexe du syndicat mixte.

Monsieur le Président est chargé de nommer l'agent affecté à ce poste.

Approuvée à l'unanimité

10 – MISE A JOUR DU POSTE D'AGENT D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LES SERVICES D'ADMINISTRATION ELECTRONIQUE

L'emploi permanent d'agent d'assistance technique pour les services d'administration électronique a été créé par délibération n°7 du Comité syndical du 14 janvier 2016. Afin d'ouvrir au maximum la procédure de recrutement, il avait été ouvert sur les catégories B et C. Le poste étant pourvu, il convient désormais de préciser le grade correspondant à cet emploi.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent la mise à jour de l'emploi permanent d'agent d'assistance technique pour les services d'administration électronique, occupé par un fonctionnaire au grade d'Adjoint administratif de 2ème classe du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Approuvée à l'unanimité

11 – TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DU SYNDICAT MIXTE

Afin de se mettre en conformité avec les dernières créations de poste, le Président propose au Comité syndical d'approuver le nouveau tableau des emplois permanents du syndicat mixte.

Le Président expose qu'il appartient à l'organe délibérant de l'établissement, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le tableau des emplois permanents figurant en annexe à la date du 1er juillet 2016.

Approuvée à l'unanimité

12 – RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIF DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES POUR LA PERIODE 2009-2014

Les chambres régionales des comptes exercent à titre principal sur les collectivités territoriales et leurs établissements publics une triple compétence de jugement des comptes des comptables publics, d'examen de la gestion et de contrôle budgétaire. Elles ont aussi une mission d'évaluation des politiques publiques et des conditions de leur mise en œuvre au niveau local par leur contribution aux enquêtes thématiques. A ce titre la Chambre régionale des comptes Nord Pas-de-Calais, Picardie a réalisé l'examen de la gestion du syndicat mixte Somme Numérique des exercices 2009 à 2015. Conformément aux dispositions de l'article L.243-5 du code des juridictions financières, ce rapport doit faire l'objet d'une présentation devant l'assemblée délibérante. Il deviendra alors public et communicable à toute personne en faisant la demande.

Par courrier reçu le 26 mars 2015, le Président de la Chambre régionale des comptes Nord Pas-de-Calais, Picardie informait le Président de leur décision de procéder à l'examen de la gestion du syndicat mixte Somme Numérique à compter de l'exercice 2009.

Le contrôle de la gestion réalisé par les chambres régionales des comptes est l'aspect le plus lourd de leur compétence, il va au-delà de l'analyse financière et correspond à un audit du fonctionnement de la collectivité et de sa gestion. A ce titre, les CRC procèdent à une analyse poussée de la situation financière, des procédures financières, de l'économie des moyens mis en œuvre et de leur efficacité.

L'analyse porte notamment sur : l'évaluation des charges et recettes de fonctionnement, le niveau d'autofinancement dégagé pour les investissements, le niveau d'endettement et la structure de la dette, les engagements financiers porteurs de risques pour la collectivité, le coût des projets d'équipement, la commande publique, les relations avec les satellites (associations...). Dans chaque domaine analysé la CRC s'attache à vérifier la qualité et la fiabilité des données et des procédures.

L'examen de la CRC porte sur la régularité et la qualité de la gestion et non sur l'opportunité des choix politiques des élus.

Le Président expose aux membres du Comité syndical le contenu du rapport d'observations définitif qui a été mis à disposition de l'ensemble des délégués.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical prend acte de la communication et du débat relatifs au rapport définitif sur la gestion du syndicat mixte Somme Numérique arrêté par la Chambre Régionale des Comptes Nord Pas-de-Calais, Picardie (exercices 2009 et suivants).

Approuvée à l'unanimité

13 – REALISATION DE L'OPERATION STHD 2012-2018 SUR LE TERRITOIRE SEINO-MARIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESLE MARITIME

Par son adhésion à Somme Numérique, la communauté de communes Bresle Maritime a décidé de bénéficier des services et du programme de déploiement du réseau fibre optique pour l'ensemble de son périmètre interdépartemental et interrégional. Ayant reçu les accords techniques et financiers de l'Etat, du Département et de la Région pour déployer le réseau FTTH sur la partie seinomarine de cet EPCI, le Comité syndical doit adapter le règlement financier du programme 2012-2018 de mise en œuvre du SDTAN afin d'y intégrer le tarif spécifique de ces prises FTTH.

L'opération FTTH 2012-2018 inclut la création 11 875 prises FTTH sur la partie seinomarine de la communauté de communes Bresle Maritime.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le projet de création des prises FTTH sur le territoire seinomarin de la communauté de communes Bresle Maritime, intégré au programme 2012-2018 de mise en œuvre du SDTAN de la Somme :

Financement	Montant € HT
Recettes privées	4 752 500
Etat	1 680 000
Région	2 430 000
Somme Numérique (EPCI)	2 517 500
TOTAL	11 380 000

Le règlement financier est modifié pour intégrer la participation de la communauté de communes Bresle Maritime pour cette opération, à hauteur de 2 517 500€ correspondant au tarif de 212€ par prise fixé par le SDTAN de Seine Maritime.

Approuvée à l'unanimité

14 – CHARTE RELATIVE AUX RESSOURCES PEDAGOGIQUES NUMERIQUES POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Par courrier reçu le 2 mai 2016, le Département a informé Somme Numérique de sa décision de ne plus financer sur son budget, pour la rentrée 2016, les ressources et manuels numériques intégrés dans la plateforme ENT, lesquels relèvent de la compétence pédagogique de l'Etat.

Le syndicat mixte dispose de marchés négociés pour la mise à disposition de ces contenus pédagogiques pour les ENT des écoles primaires et des collèges.

Dans ce contexte et au regard des budgets alloués aux établissements d'enseignement secondaire, le Président souhaite proposer à leur conseil d'administration le financement direct de ces contenus pédagogiques, par une offre de service de Somme Numérique décrite dans une Charte de fonctionnement dédiée.

M. CHEVAL prend acte de la décision du Département qui s'impose à Somme Numérique et aux établissements d'enseignement secondaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent la Charte relative aux ressources pédagogiques numériques pour l'enseignement secondaire est approuvée. Le Président est autorisé à la signer et la transmettre aux établissements qui le solliciteront.

Cette offre de service est ouverte à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016 sur la base des contributions annuelles suivantes :

Pack de ressources numériques pédagogiques incluant le dictionnaire Le Robert collège, Edumédia sciences, le Site.TV, SESAMATH	2,10€ / compte
Outil d'accompagnement à la scolarité	1,20€ /compte

Les factures seront établies auprès des établissements compétents sur la base des comptes créés au cours de l'année scolaire.

Approuvée à l'unanimité

15 – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MAINTENANCE ET LE DEVELOPPEMENT D'UNE PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Le syndicat mixte met à disposition de ses membres une plateforme de dématérialisation des marchés publics actuellement supportée par la société ORDIGES. Cette société va prochainement arrêter cette prestation et il convient donc de trouver une solution permettant d'assurer la continuité du service. Dans ce contexte, le syndicat mixte s'est rapproché du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord qui se trouve face à la même difficulté et propose de constituer un groupement de commandes permettant de mutualiser les besoins et passer un marché global.

En tant que coordonnateur du groupement, le Centre de Gestion a pour mission de centraliser les besoins, élaborer les pièces de consultation, suivre la procédure jusqu'à attribution par sa CAO et notification au candidat retenu. Le syndicat mixte sera associé aux différentes étapes en participant au comité de suivi du groupement. Il exécutera ensuite le marché pour ses besoins propres. Le présent groupement est constitué jusqu'à l'échéance des marchés à venir d'une durée de 4 ans.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent la constitution du groupement de commandes pour la maintenance et le développement d'une plateforme de dématérialisation de la commande publique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Le Président est autorisé à signer la convention constitutive du groupement et toute autre pièce relative au fonctionnement du groupement et à l'exécution des marchés à venir.

Approuvée à l'unanimité

II – INFORMATIONS DU PRESIDENT

DESIGNATION D'UNE COMMISSION DE REVISION DES STATUTS

La fusion des EPCI ainsi que la sollicitation de la Région Hauts de France pour siéger au Comité syndical sont l'occasion de revoir les règles inscrites dans les statuts du syndicat mixte. Il sera notamment question de proposer de nouveaux critères pour fixer le nombre de représentants des EPCI mais également de revoir l'ensemble des articles.

Dans ce contexte, le Président propose de désigner une Commission d'une dizaine d'élus, chargée d'examiner ces différents sujets, avant de proposer un projet de statuts révisés au Comité syndical. L'objectif est de proposer un projet d'ici début 2017 permettant aux nouveaux EPCI de se prononcer éventuellement.

Les statuts prévoient que « les modifications statutaires autres que celles liées à l'objet du syndicat mixte sont prononcées par arrêté préfectoral après délibération du Comité syndical prise à la majorité des deux tiers. »

Le syndicat mixte prendra également un conseil juridique.

Les élus participants sont actuellement MM. VARLET, CANDELA, DEBEUGNY et LECLABART. Toute autre personne souhaitant se joindre à cette commission peut en faire la demande auprès du Président.

1. Contrats avec l'opérateur ORANGE pour les services de dégroupage

Le syndicat mixte Somme Numérique dispose d'équipements permettant de fournir un accès DSL par dégroupage à près de 330 sites publics. La livraison de ce service via le délégataire Tutor Somme est définie dans les offres de l'opérateur ORANGE. En tant que délégataire, Tutor a la charge de la mise en œuvre de ces conventions et du paiement des frais de fonctionnement. Il reçoit en contrepartie les redevances liées aux sites publics du GFU.

Considérant la nécessité pour le syndicat mixte et son délégataire d'avoir accès à ces offres dans le cadre de la fourniture aux sites publics du GFU d'un accès haut débit par dégroupage,

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent les conventions d'accès à la Boucle Locale et de raccordement d'équipements par paire de cuivre sur des sites particuliers proposées par ORANGE sont approuvées.

Adoptée à l'unanimité

2. Marché « Travaux d'extension du réseau en fibre optique de la Somme - Montée en débit et raccordement de sites » - Avenant n°2 au lot 2

Le marché « Travaux d'extension du réseau en fibre optique de la Somme - Montée en débit et raccordement de sites » a été attribué par le Bureau de Somme Numérique le 13 janvier 2014. Les évolutions techniques lors de l'exécution des travaux nécessitent d'intégrer au bordereau des prix de nouveaux articles. Afin de ne pas bloquer l'avancement des travaux, le Président a autorisation de signer les attestations de négociation de tarifs dans la mesure où cela ne bouleverse pas l'économie du marché qui a été conclu pour un montant minimum de 10 millions d'euros. Ces nouveaux articles doivent être intégrés au bordereau des prix par avenant. Cette proposition a été validée par la Commission d'Appel d'Offres le 30 mars 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le projet d'avenant n°2 au lot 2 du marché « Travaux d'extension du réseau en fibre optique de la Somme - Montée en débit et raccordement de sites ».

Adoptée à l'unanimité

3. Marché « Déploiement du FttH dans le cadre du Programme Opérationnel 2012-2018 » - Avenant n°1 au lot 1 et au lot 2

Le marché « Déploiement du FttH dans le cadre du Programme Opérationnel 2012-2018 » a été attribué par le Bureau de Somme Numérique le 24 février 2015. Les évolutions techniques lors de l'exécution des travaux nécessitent d'intégrer au bordereau des prix de nouveaux articles. Afin de ne pas bloquer l'avancement des travaux, le Président a autorisation de signer les attestations de négociation de tarifs dans la mesure où cela ne bouleverse pas l'économie du marché qui a été conclu sans montant minimum ni maximum. Ces nouveaux articles doivent être intégrés au bordereau des prix par avenant. Cette proposition a été validée par la Commission d'Appel d'Offres le 30 mars 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent les projets d'avenant n°1 aux lots 1 et 2 du marché « Déploiement du FttH dans le cadre du Programme Opérationnel 2012-2018 ».

Adoptée à l'unanimité

4. Attribution du marché « Programme complémentaire de Montée en débit sur le réseau cuivre »

Le présent marché a pour objet de réaliser le programme complémentaire de Montée en débit sur le réseau cuivre, comprenant les aménagements des sites PRM (armoires de montée en débit) et les extensions de réseau nécessaires pour la réalisation de leur collecte optique, la collecte optique d'armoires NRAZO ainsi que les missions de contrôle et de suivi de chantier de cette opération.

Après lecture du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres du 30 mars 2016 a émis les propositions d'attribution de ce marché.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau valident les propositions de la Commission d'Appel d'Offres. Le marché « Programme complémentaire de montée en débit sur le réseau cuivre » est attribué comme suit :

- Lot 1 : Travaux d'aménagement de sites PRM

IMOPEL (94200 IVRY SUR SEINE) / Etablissement : AXIANS SOMME NUMERIQUE (80000 AMIENS)

En groupement conjoint avec : SOGETREL (92130 ISSY LES MOULINEAUX) / Etablissement : SOGETREL Agence d'Amiens (80046 AMIENS)

En groupement conjoint avec : SANTERNE NORD TELECOM / AXIANS SERVICES INFRAS NORD (62580 GAVRELLE)

- Lot 2 : Travaux d'infrastructures pour les collectes optiques

IMOPEL (94200 IVRY SUR SEINE) / Etablissement : AXIANS SOMME NUMERIQUE (80000 AMIENS)

En groupement conjoint avec : SOGETREL (92130 ISSY LES MOULINEAUX) / Etablissement : SOGETREL Agence d'Amiens (80046 AMIENS)

En groupement conjoint avec : SANTERNE NORD TELECOM / AXIANS SERVICES INFRAS NORD (62580 GAVRELLE)

- Lot 3 : contrôle et suivi des travaux

Offre irrégulière éliminée

Adoptée à l'unanimité

5. Attribution du Marché « Révision du SDTAN de la Somme et définition de la 2e phase de déploiement FTTH »

L'objet du présent marché est de désigner une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage afin de définir la 2e phase de déploiement FTTH dans le cadre du programme Somme Très Haut Débit. Il s'agit notamment de réviser le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Somme, de définir un schéma d'ingénierie, de modéliser différents scénarios techniques et financiers qui seront soumis aux élus du syndicat mixte et de présenter le dossier de financement associé au programme d'investissement retenu.

Après lecture du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres du 30 mars 2016 a émis les propositions d'attribution de ce marché.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau valident les propositions de la Commission d'Appel d'Offres. Le marché « Révision du SDTAN de la Somme et définition de la 2e phase de déploiement FTTH » est attribué comme suit :

- Lot 1 : Mise à jour globale du SDTAN : stratégie globale, coordination, relation avec les opérateurs de communications électroniques.

IDATE (Institut de l'Audiovisuel et des Télécommunications en Europe) 34092 MONTPELLIER Cedex 05

- Lot 2 : Études technico-économiques

IDATE (Institut de l'Audiovisuel et des Télécommunications en Europe) 34092 MONTPELLIER Cedex 05

En groupement solidaire avec FINANCE CONSULT (75009 PARIS)

- Lot 3 : Prise en compte des usages et services dans la mise à jour du SDTAN

IDATE (Institut de l'Audiovisuel et des Télécommunications en Europe) 34092 MONTPELLIER Cedex 05

- Lot 4 : Etudes d'ingénierie FttH.

ON-X (92816 PUTEAUX Cedex)

- Lot 5 : Volet « téléphonie mobile » de la mise à jour du SDTAN

ON-X (92816 PUTEAUX Cedex)

Adoptée à l'unanimité

DECISIONS DU PRESIDENT

Décision du Président du 14 mars 2016 - Contrat de prêt de 276 000 € avec le Crédit Agricole Brie Picardie en refinancement d'un prêt LEP.

Avec l'appui du service des finances d'Amiens Métropole, le syndicat mixte va procéder au remboursement par anticipation d'un emprunt d'un montant initial de 355 000€ souscrit avec en 2012 pour le compte du Département dans le cadre de la couverture des zones blanches. Le nouveau contrat souscrit auprès du Crédit Agricole permettra une économie sur la durée résiduelle proche de 28 000€.

Marchés en procédure adaptée attribués par délégation du Président

« Licences et support de la solution de filtrage de la messagerie mutualisée de Somme Numérique » : notifié le 26 janvier 2016 à la société DML (91971 COURTABOEUF) – 88 245,65€ HT pour 3 ans.

« Renouvellement de la solution de filtrage Web » : notifié le 15 mars 2016

- Lot 1 : Fourniture de serveurs – société APX (siège social 92213 SAINT-CLOUD / Agence Nord 59260 LEZENNES) – 13 800€ HT
- Lot 2 : Licences et support de la solution de filtrage Web – société EXAPROBE (siège social 69623 VILLEURBANNE / Agence Ile de France 78140 VELIZY) – 40 830€ HT pour 3 ans

« Evaluation du déploiement des Espaces Numériques de Travail et autres outils numériques au sein des écoles maternelles et élémentaires de la Somme » : notifié le 12 mai 2016 au groupement constitué par les sociétés C-ISOP (mandataire) et SOFT & FORMATION pour un montant de 28 470€ TTC.

Les débats étant clos, la séance est levée à 18h45.

